

Le Secrétaire général

Message à l'occasion de la Journée internationale de la sensibilisation au problème des mines et de l'assistance à la lutte antimines

4 avril 2010

Les mines terrestres et les restes explosifs de guerre continuent de faire de terribles dégâts. Ces armes tuent et blessent aveuglément, freinent la reconstruction dans les zones qui se relèvent d'un conflit, endommagent l'environnement, et font obstacle aux activités socioéconomiques et aux efforts de développement longterms après la cessation des conflits. Les routes d'Afghanistan, du Soudan, du Cambodge et de la République démocratique du Congo en sont infestées. Au Laos, à Gaza et au Népal, elle bloquent l'accès aux écoles et aux hôpitaux.

Malgré cela, l'action que nous menons dans le domaine de la lutte antimines se poursuit inlassablement et a jusqu'ici été couronnée de succès. Au cours de ces deux dernières décennies, plus de 60 pays et territoires ont bénéficié de l'assistance à la lutte antimines offerte par l'Organisation des Nations Unies. Outre le fait qu'il élimine des armes, ce type de lutte développe les capacités locales, permet aux survivants de recouvrer leur dignité et crée un environnement sûr pour les civils, les communautés touchées et les forces de maintien de la paix des Nations Unies. Elle apporte une contribution précieuse aux efforts que nous déployons pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le cadre des efforts que nous consacrons à la lutte antimines, nous nous employons à promouvoir l'adhésion universelle à tous les instruments juridiques pertinents, notamment la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre et la Convention sur les armes à sous-munitions qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2010. Lors de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction qui a eu lieu en décembre dernier, l'on s'est de nouveau engagé à respecter le traité et à poursuivre la lutte antimines un peu partout dans le monde.

Ces efforts nécessitent une vigilance, un dynamisme et une action de tous les instants, et ce, sur de nombreux fronts. En cette journée internationale, je tiens à rendre hommage aux agents de déminage qui font face à des situations dangereuses et risquent leur vie pour mener à bien leur mission. Engageons-nous de nouveau en faveur de cette cause qui permet de sauver tant de vies humaines, de sorte que nos enfants puissent vivre dans un monde libre des menaces que font peser les mines terrestres et les restes explosifs de guerre.